Image not found or type unknown

Maladie professionnelle non reconnue sur une période donnée

Par **Romje70230**, le **24/09/2018** à **10:04**

Bonjour, je m'excuse par avance si par hasard je ne suis pas dans la bonne catégorie.

Donc voilà, j'ai été en maladie de septembre 2013 à juillet 2014 puis à partir de juillet 2014 jusqu'en juillet 2015 en maladie professionnelle, sans interruption donc.

J'ai rencontré une assistante juridique, qui m'a conseillé à l'époque de faire une demande à la sécurité sociale pour que la période 2013/2014 soit également reconnue en maladie pro. mais malgré mes recours, jusqu'au tribunal de la sécurité sociale, ça n'a pas été reconnu.

En septembre 2013, mon médecin, et surtout moi même ne connaissions pas la procédure, c'est pour ça que ça été déclaré "seulement" (sous conseil d'une assistante sociale de la sécurité sociale) en juillet 2014.

Donc ma question est:

Malgré la décision du tribunal de la sécurité sociale, puis je avoir un recours pour que la maladie pro. soit reconnue pour la période 2013/2014 afin d'être indemnisé en conséquence?

Merci

Par **Romje70230**, le **25/09/2018** à **11:17**

Je remonte le sujet

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés